

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 21 NOVEMBRE 2018**

**Ce samedi 24 novembre 2018, venez découvrir le monde de la Justice à l'occasion de la Journée portes ouvertes dans les palais de justice de Bruxelles et de Wallonie**

Ce samedi 24 novembre 2018 aura lieu une journée portes ouvertes dans la plupart des palais de justice de Bruxelles et de Wallonie.

Cet événement est l'occasion unique pour le citoyen d'avoir accès aux lieux dans lesquels siègent les cours et tribunaux, ainsi que de recevoir des informations sur le fonctionnement de la justice et sur la profession d'avocat.

En se rendant accessibles à l'occasion de cette journée, les avocats veulent rompre avec l'idée reçue d'un fossé entre la justice et les justiciables et montrer un visage plus humain de l'institution judiciaire, par le biais de différents ateliers qui permettent de rendre compréhensible les différents aspects du monde juridique.

Cette journée est aussi l'occasion de partager un samedi en famille dans des lieux inhabituels et profiter d'activités pour les grands et les petits.

**Programmes de la journée**

De nombreuses activités et animations sont prévues (procès fictifs, visites guidées, exposés, etc.) et nous vous invitons à consulter le programme détaillé sur notre site internet : <https://bit.ly/2DKQRNI>

\*\*\*

### **À propos d'AVOCATS.BE**

AVOCATS.BE (l'Ordre des barreaux francophones et germanophone) est une personne morale de droit public, créée par la loi du 4 juillet 2001 (M.B. 25 juillet 2001).

Sans que sa dénomination légale ait disparu, il se présente depuis 2012 dans ses communications sous la dénomination « AVOCATS.BE », permettant ainsi au public de bien percevoir son rôle de représentation de la profession d'avocat.

AVOCATS.BE est composé de 12 barreaux : Brabant wallon, Bruxelles (Ordre français), Charleroi, Dinant, Eupen, Huy, Liège, Luxembourg, Mons, Namur, Tournai et Verviers. Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, ces barreaux comptaient au total 7.930 avocats.

### **Quelle est sa mission ?**

L'avocat constitue un des organes essentiels de la justice, et est reconnu comme tel par les diverses autorités.

AVOCATS.BE est le porte-parole des membres de cette profession.

Sa mission est définie par le code judiciaire dans les termes suivants : « veiller à l'honneur, aux droits et aux intérêts professionnels communs de (ses) membres et (est) compétent en ce qui concerne l'aide juridique, le stage, la formation professionnelle des avocats-stagiaires et la formation de tous les avocats appartenant aux barreaux qui en font partie. (Il prend) les initiatives et les mesures utiles en matière de formation, de règles disciplinaires et de loyauté professionnelle, ainsi que pour la défense des intérêts de l'avocat et du justiciable. »

Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation des règles et usages de la profession d'avocat, il arrête des règlements déontologiques dans la sphère des compétences définies par l'article 495 du code judiciaire.

Il procède à des études de problèmes scientifiques, pratiques, sociaux et économiques relatifs à la profession d'avocat, en vue notamment d'organiser l'avenir de la profession. Il met en place des outils utiles à l'exercice de la profession d'avocat.

Il est en outre le porte-parole des justiciables lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits et libertés fondamentales, un meilleur accès à la justice, et un meilleur fonctionnement du service public de la justice.

---

Contacts presse :

Jean-Pierre Buyle, président – 0495 54 15 42  
65 avenue de la Toison d'Or – 1060 Bruxelles

[info@avocats.be](mailto:info@avocats.be)  
[www.avocats.be](http://www.avocats.be)